## Me Suzy BERTHERAT

### Me Guy BERTHERAT

Huissiers de Justice Associés

43 avenue Julien - 63000 Clermont-Ferrand - Tél.: 04.73.93.30.82 - E-mail: scp.bertherat.huissiers@wanadoo.fr

# <u>RÈGLEMENT JEU CONCOURS</u>

## « LES DIEUX CACHES»

## Du 24 mai 2014 au 14 juin 2014

La SARL SOCIAL UNIT Conseil, dont le siège social est situé au 19 cours sablon à CLERMONT-FERRAND (63000), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 797 516 689, organise pour le compte La société STADE SA, dont le siège social est situé au 2 rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris, RCS Paris B 420 211 880, un jeu concours du 24 mai 2014 au 14 juin 2014 dénommé "Les Dieux Cachés" sur la page Facebook Les Dieux Du Stade de la société STADE SA accessible exclusivement à l'URL "https://www.facebook.com/dievxdvstade ».

### Article 1

Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne résidant en France Métropolitaine, et âgée de 18 ans minimum, et pour les majeurs protégés par leurs représentants légaux, à l'exception des membres du personnel de l'organisation et conjoints, ainsi que toute personne qui, d'une façon générale aura participé à sa mise en œuvre.

#### Article 2 Modalités de participation

Ce jeu concours « Les Dieux Cachés » est accessible exclusivement sur Internet via la page facebook «Dievx Dv Stade» du 24 mai 2014 à 12h00 au 14 juin 2014 à 19h00.

Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

#### La participation s'effectue en six étapes successives :

- Le joueur se connecte sur l'adresse : https://www.facebook.com/dievxdvstade et clique sur l'onglet du jeu « Dieux cachés »
- Après avoir cliqué sur « J'aime » de la page « Dieux du stade » et avoir pris connaissance des modalités de participation :
- Il s'inscrit au jeu par son compte Facebook.
- L'écran suivant affiche une image masquée par des cases de couleur, en cliquant dessus, il peut dévoiler 5 parties masquées
- Il propose ensuite un nom pour découvrir qui est sur la photo masquée afin de pouvoir être tiré au sort.
- S'il trouve la bonne réponse, il est sélectionné pour participer au tirage au sort.
- Il peut alors augmenter ses chances de gagner en invitant d'autres « amis » à jouer ainsi qu'en partageant sur son « mur » :
  - 2 chances supplémentaires pour 1 invitation
  - 5 chances supplémentaires pour 2 invitations
  - 10 chances supplémentaires pour 3 invitations
  - 10 chances supplémentaires pour un partage
- S'il perd, il peut rejouer immédiatement en invitant d'autres « amis ».

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité. Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

## Article 3

Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le lundi 16 juin 2014 à 14h30 à la société STADE SA, 2 rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris.

## Article 4

Dotation

Ce jeu concours est doté d'un lot unique composé d'une journée pour 1 personne et 2 accompagnateurs de son choix afin d'assister à la prise de vue du calendrier « Dieux du Stade 2015 ». Les frais de transports seront pris en charge au départ de la France Métropolitaine sur présentation d'un justificatif et dans la limite de 500,00 €.

Le gagnant sera avisé de la date du shooting une semaine avant le shooting qui aura lieu entre le 22 juin et le 12 juillet 2014.

#### Article 5

Échange du gain

## En aucun cas et en aucun moment, le gagnant ne pourra demander le remboursement ou le remplacement du lot.

Le gagnant qui renoncerait à son lot pour quelque motif que ce soit ne pourra en aucun cas prétendre à un remboursement ou à une contrepartie. Dans cette hypothèse, ledit lot ne sera pas remis en jeu.

#### Article 6

Annonce du gagnant Le gagnant sera avisé par la société Stade SA par courrier électronique dans les 4 jours qui suivent le tirage au sort, soit au plus tard le 20 juin 2014. Le gagnant doit se manifester dans un délai de sept jours pour récupérer son lot, soit jusqu'au 27 Juin 2014. Passé ce délai, le lot sera attribué au premier suppléant qui aura alors sept jours pour se manifester, soit jusqu'au 04 Juillet 2014. Passé ce délai, le lot restera propriété de l'Organisateur soit le 30 juin 2014.

## Article 7

Modification du jeu

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de proroger, d'écourter ou d'annuler partiellement ou totalement la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier cette décision, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité ne puisse être prétendue par les participants.

#### **Article 8** Responsabilité

#### La responsabilité de l'organisateur est strictement limitée à la délivrance du gain effectivement et valablement gagné.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion de la tombola. L'organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toute erreur, omission, interruption, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Facebook ne pourra nullement être considéré comme responsable en cas de problème. Facebook ne gère ni ne parraine le présent jeu



#### Société Civile Professionnelle

## Me Suzy BERTHERAT

### Me Guy BERTHERAT

Huissiers de Justice Associés

43 avenue Julien - 63000 Clermont-Ferrand - Tél.: 04.73.93.30.82 - E-mail: scp.bertherat.huissiers@wanadoo.fr

## RÈGLEMENT JEU CONCOURS

## « LES DIEUX CACHES»

## DU 24 MAI 2014 AU 14 JUIN 2014

La SARL SOCIAL UNIT Conseil, dont le siège social est situé au 19 cours sablon à CLERMONT-FERRAND (63000), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 797 516 689, organise pour le compte La société STADE SA, dont le siège social est situé au 2 rue du Commandant Guilbaud, 75016 Paris, RCS Paris B 420 211 880, un jeu concours du 24 mai 2014 au 14 juin 2014 dénommé "Les Dieux Cachés" sur la page Facebook Les Dieux Du Stade de la société STADE SA accessible exclusivement à l'URL "https://www.facebook.com/dievxdvstade ».

#### Article 09 Droit à l'image et utilisation du nom du

Toute personne participant à ce jeu-concours autorise les organisateurs à faire paraître ses nom, prénom, adresse et photo dans la presse ou tout autre support médiatique à des fins commerciales et publicitaires sans entraîner le versement de droits d'aucune sorte.

#### Article 10 Traitement des données

gagnant

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique, à moins qu'ils ne manifestent la volonté d'être retirés du fichier et ce à tout moment. Ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6-01-1978, et à la directive européenne n°95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

#### Article 11 Litige

Toute difficulté sera tranchée par une commission d'arbitrage composée d'un membre de la direction de la société STADE SA, d'un participant au présent jeu concours.

## Article 12

Dépôt et consultation du règlement Le seul fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé en l'Etude de la SCP BERTHERAT, Huissiers de Justice Associés à CLERMONT-FERRAND, 43 avenue Julien ; ledit règlement peut être consulté sur la page facebook Dieux Du Stade accessible à l'URL <a href="https://www.facebook.com/dievxdvstade">https://www.facebook.com/dievxdvstade</a>. Ledit règlement peut être consulté sur simple demande au sein de l'Étude de la SCP BERTHERAT, dépositaire du présent règlement, adressée au 43 avenue Julien, 63000 CLERMONT-FERRAND.